



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 50

Votants : 63 (dont 13 procurations)

N° 55

OBJET :

**ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

**RETROCESSION
RELATIVE AUX
RESEAUX ET
OUVRAGES D'EAUX
USEES ET
PLUVIALES DU
LOTISSEMENT
DU HAMEAU DES PRES
DES RADURIERS**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 14 décembre 2022

Publiée ou notifiée le :
14 décembre 2022

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY (à partir de la délibération n°45), Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE (à partir de la délibération n°43), Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Michel GUICHERD, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET (à partir de la délibération n°16), Bertrand BAYLAUCQ, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie-José MORIER, Brice MOLLIER, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°49 A/), Henri SARRE, Corinne IBARRA, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mme et M. Marilyne MORGAND à Joseph KUCHNA, Jean-Sébastien LALOY à Claude MALHURET (jusqu'à la délibération n°44), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX-BOUILLON (jusqu'à la délibération n°15), Benjamin BAFOIL à Marie-José MORIER, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Jean-Marc BOUREL à Sandrine MIZOULE MORIER, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE (à partir de la délibération n°43), Jean-Philippe SALAT à Mme Charlotte BENOIT, Anne-Sophie RAVACHE à Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°49 A/), Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Corinne IBARRA, Christiane LEPRAT à Sylvie DUBREUIL.

Absents excusés :

Mme et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Sébastien BAUD, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Marie CHATELAIS, Alexandre GIRAUD, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Alexis BOUTRY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu l'arrêté préfectoral n°2188/2016 du 5 décembre 2016 portant fusion de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise et approuvant notamment la compétence assainissement

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie assainissement collectif du 10 novembre 2022,

Vu l'examen par la Commission n°4 « travaux, voiries, bâtiments, déchets, assainissement, petits et grands cycles de l'eau » du 14 novembre 2022,

Vu la délibération n°3 A/ du Conseil Communautaire du 2 décembre 2021 approuvant le projet de territoire AGIR 2035 et notamment l'objectif opérationnel qui vise à établir une feuille de route permettant de déployer un réseau d'assainissement de qualité sur tout le territoire et à tendre vers un territoire perméable,

Vu la demande de la société ENIROC FONCIER, dont le siège est à SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES (03260), 19 village Bourzat, lotisseur du lotissement du Hameau des Prés des Raduriers, adressée à la commune de CREUZIER-LE-NEUF, concernant le transfert dans le domaine public communal des parcelles suivantes :

- ZI 525 pour 00 ha 07 ares 58 centiares, rue de Palabost,
 - ZI 541 pour 00 ha 05 a 96 ca, rue de Palabost,
 - ZI 562 pour 00 ha 11 a 02 ca, rue de Palabost,
 - ZI 569 pour 00 ha 04 a 30 ca, 10 rue des Prés des Raduriers,
 - ZI 570 pour 00 ha 04 a 37 ca, rue des Prés des Raduriers,
- Soit un total de surface de 00 ha 33 a 23 ca,

Vu l'établissement d'une convention de rétrocession gratuite de la voirie, des réseaux et des espaces verts du « Hameau des Prés des Raduriers » dans le domaine public, autorisée par la délibération n° 2013/ 02-08 du Conseil Municipal de Creuzier-le-Neuf du 22 février 2013,

Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 11 septembre 2019,

Vu le certificat de décision de non contestation de conformité d'une demande de permis d'aménager en date du 10 juin 2020,

Vu la délibération n°2020-04-35 du Conseil Municipal de Creuzier-le-Neuf du 30 juin 2020 autorisant le classement dans le domaine public communal des parcelles ZI 541, ZI 562, ZI 570, ZI 569, ZI 525,

Vu l'acte notarié intervenu le 25 Octobre 2021 entre la commune de CREUZIER-LE-NEUF et la Société ENIROC FONCIER,

Considérant que la communauté d'agglomération peut accepter la rétrocession de réseaux d'assainissement implantés dans des lotissements privés au titre de sa compétence assainissement si l'état des ouvrages est conforme,

Considérant que l'ensemble des réseaux d'assainissement présents sur les parcelles ZI 570, ZI 569, ZI 562, ZI 541 sous les voies, ont fait l'objet d'avis de conformité,

Considérant que la commune de CREUZIER-LE-NEUF souhaite voir régulariser la mise à disposition, au profit de Vichy Communauté des réseaux d'assainissement présents sur les parcelles ZI 570, ZI 569, ZI 562, ZI 541,

Considérant que Vichy Communauté bénéficiaire de ladite mise à disposition, assumerait alors l'ensemble des droits et obligations du propriétaire et posséderait notamment tous les pouvoirs de gestion ; précision faite qu'en cas de désaffectation totale ou partielle des biens mis à disposition ou de restitution de la compétence assainissement à la commune, lesdits biens reviendraient à ladite commune,

Considérant que cette mise à disposition inhérente à l'exercice d'une compétence transférée serait prise en compte dans le calcul de l'attribution de compensation versée à la commune de CREUZIER-LE-NEUF,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'accepter la mise à disposition au profit de Vichy Communauté, des réseaux présents sur les parcelles ZI 541, ZI 562, ZI 570, ZI 569 et à savoir 17 branchements avec tabouret Ø160 PVC d'eaux usées plus le réseaux d'eaux usées Ø200 PVC et 17 branchements avec tabourets Ø160 PVC d'eaux pluviales plus le réseaux d'eaux pluviales Ø315 PVC pour un linéaire respectivement de 491 mètres, 8 regards de visite Ø600 PEHD pour les réseaux d'eaux usées, 8 regards de visite Ø600 PEHD et 8 regards grille Fonte de collectes d'eaux de voirie pour les réseaux d'eaux pluviales,
- D'autoriser en conséquence le Président ou le Conseiller délégué à la Gestion Patrimoniale, à signer le Procès-Verbal de mise à disposition desdits réseaux de la commune de CREUZIER-LE-NEUF au profit de la communauté d'agglomération Vichy Communauté, et ce à titre gratuit, et à signer toute pièce administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve ces propositions,
- Charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 8 décembre 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

 Signé numériquement par
FREDERIC AGUILERA
DN : C=FR, O=Certinomis, OU=0002
433998903, CN=Certinomis - Easy
CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy
Date : mercredi 14 décembre 2022
09:44:21

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 55 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2022 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RETROCESSION RELATIVE AUX
RESEAUX ET OUVRAGES D'EAUX USEES ET PLUVIALES DU
LOTISSEMENT DU HAMEAU DES PRES DES RADURIERS

.....
Date de décision: 08/12/2022

Date de réception de l'accusé 14/12/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 08DEC2022_55

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20221208-08DEC2022_55-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de compétences par thèmes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 55.pdf (99_DE-003-200071363-20221208-08DEC2022_55-DE-1-
1_1.pdf)